

**CONFIDENTIEL JUSQU'À  
PRÉSENTATION À LA  
CHAMBRE DES  
COMMUNES**



**CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA**

**LE VOLET DE LA DIVERSITÉ DE LA MUSIQUE  
CANADIENNE DU FONDS DE LA MUSIQUE DU  
CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
du patrimoine canadien**

**Le président**

**Gary Schellenberger, député**

**DÉCEMBRE 2009**

**40<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION**



---

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

### **PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à :  
Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à  
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**LE VOLET DE LA DIVERSITÉ DE LA MUSIQUE  
CANADIENNE DU FONDS DE LA MUSIQUE DU  
CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
du patrimoine canadien**

**Le président**

**Gary Schellenberger, député**

**DÉCEMBRE 2009**

**40<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION**



# COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

## PRÉSIDENT

Gary Schellenberger, député

## VICE-PRÉSIDENTS

Pablo Rodriguez, député

Carole Lavallée, députée

## MEMBRES

Charlie Angus, député

Dean Del Mastro, député

Jacques Gourde, député

Roger Pomerleau, député

Tim Uppal, député

Rod Bruinooge, député

Ruby Dhalla, députée

Nina Grewal, députée

Scott Simms, député

## GREFFIER DU COMITÉ

Richard Dupuis

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Michael Dewing et Marion Ménard



# **LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN**

a l'honneur de présenter son

## **QUATRIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le volet de la diversité de la musique canadienne du fonds de la musique du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :





# DIVERSITÉ DE LA MUSIQUE CANADIENNE

---

## INTRODUCTION

Le 8 octobre 2009, le Comité permanent du patrimoine canadien adoptait la motion suivante :

Il est convenu, – Que, compte tenu des récentes coupes annoncées récemment au Programme de diversité de la musique canadienne, le Comité consacre au plus trois séances à une étude ayant les objectifs suivants :

- a) informer les membres du Comité des détails et de l'impact de ce Programme sur la musique et les musiciens au Canada;
- b) déterminer comment et pourquoi le ministère du Patrimoine canadien a décidé de faire ces coupes;
- c) établir quels programmes seraient offerts aux musiciens qui tiraient profit de ce Programme, si ces compressions sont apportées comme prévu;
- d) faire des recommandations au gouvernement en faveur de l'aide à la diversité de la musique au Canada;

que, aux fins de cette étude, le Comité entende notamment les témoins suivants :

- i) des musiciens canadiens qui ont eu recours au Programme afin qu'ils expliquent comment ils en ont profité;
- ii) les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien qui ont administré le Programme, afin qu'ils expliquent ses objectifs et son fonctionnement; et
- iii) les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien et/ou le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, afin qu'il explique la raison de ces coupes<sup>1</sup>.

## DESCRIPTION DU FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA ET DU VOLET DIVERSITÉ DE LA MUSIQUE CANADIENNE

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) a été créé en 2001 et renouvelé en 2005. Il s'agit de la composante principale de la Politique canadienne de l'enregistrement sonore. Cette politique comporte trois grands objectifs :

- rehausser l'accès des Canadiens et Canadiennes à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux;

---

1 *Procès-verbal*, Comité permanent du patrimoine canadien, 8 octobre 2009, <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4140816&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=2>.

- rehausser les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens afin d'apporter une contribution durable et significative à l'expression culturelle canadienne; et
- faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique canadiens aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation<sup>2</sup>.

Le volet de la Diversité de la musique canadienne est une des 7 composantes du FMC. Ces 7 volets sont :

- Volet des entrepreneurs de la musique (administré par le ministère du Patrimoine canadien);
- Volet Aide aux créateurs (administré par la Fondation SOCAN);
- Volet Diversité de la musique canadienne (administré par le Conseil des Arts du Canada);
- Volet Nouvelles œuvres musicales (administré par Factor/Musicaction);
- Volet Aide aux associations sectorielles (administré par Patrimoine canadien);
- Volet Initiatives collectives (administré par Factor/Musicaction); et
- Volet Souvenir de la musique canadienne (administré par Bibliothèque et Archives Canada ainsi que Patrimoine canadien).

Le volet Diversité de la musique canadienne est administré par le Conseil des Arts du Canada pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Ce volet du FMC fournit un appui financier destiné à la production, la distribution et la promotion d'enregistrements musicaux spécialisés traduisant la diversité des voix canadiennes. On entend par « musique spécialisée toute production musicale qui n'est pas avant tout conçue pour un marché de masse et dont l'intention ou le contenu met l'accent sur la créativité, l'expression personnelle ou l'expérimentation plutôt que sur les exigences de l'industrie de l'enregistrement sonore courante. Elle est normalement associée au marché parallèle et aux systèmes de distribution alternatifs et son importance dépasse le simple divertissement »<sup>3</sup>.

Le volet Diversité de la musique canadienne comporte deux sous-programmes. Le premier, que l'on appelle les **Subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée**, favorise la production d'œuvres musicales spécialisées. La clientèle du

2 Ministère du Patrimoine canadien, « Fonds de la musique du Canada », [http://www.pch.gc.ca/pgm/fmuscmusf/msc\\_fnd-fra.cfm](http://www.pch.gc.ca/pgm/fmuscmusf/msc_fnd-fra.cfm).

3 <http://www.canadacouncil.ca/subventions/musique/ew127245439721250000.htm>.

programme est composée de professionnels canadiens de la musique, dont des artistes solos, des ensembles, des groupes et orchestres, des producteurs de disques indépendants et des maisons de disques. Le second appelé les **Subventions à la distribution de musique spécialisée**, permet de faciliter la distribution d'œuvres musicales spécialisée par des entreprises de distribution canadiennes. Le volet de la Diversité de la musique canadienne accorde en moyenne une centaine de subventions par année qui couvrent jusqu'à 60 % des dépenses admissibles pour un maximum de 20 000 \$. Le budget annuel est d'environ 1,3 million de dollars.

**Tableau 1 – Sous-programme – Aide à la distribution de musique spécialisée**

2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	117 100 \$	95 280 \$	110 500 \$	226 750 \$	220 000 \$	270 000 \$	227 000 \$

Source : CAC, *Liste interrogeable des subventions*, <http://www.canadacouncil.ca/subventions/recipients-fr/ol127245536828281250.htm>.

**Tableau 2 – Sous-programme – Subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée**

2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
1 253 642 \$	1 162 205 \$	1 207 050 \$	1 027 520 \$	913 300 \$	1 014 600 \$	991 000 \$	1 044 000 \$

Source : CAC, *Liste interrogeable des subventions*, <http://www.canadacouncil.ca/subventions/recipients-fr/ol127245536828281250.htm>.

Les candidats admissibles au volet de la Diversité de la musique canadienne sont des professionnels canadiens de la musique qui peuvent être des artistes individuels de la musique, des groupes et des orchestres, des réalisateurs de disques indépendants, ou des maisons de disques qui appartiennent à des intérêts canadiens dans une proportion d'au moins 51 %<sup>4</sup>.

Le 31 juillet 2009, le ministère du Patrimoine canadien annonçait que le nombre de volets du FMC passait de 7 à 5. Les sommes attribuées au volet de la Diversité de la musique canadienne et au volet de l'Aide aux associations sectorielles seront réaffectées aux 5 autres volets du FMC. Le communiqué indiquait que « ce changement visait à éliminer les chevauchements de programmes; à réduire le fardeau administratif actuellement imposé à certains bénéficiaires; et à affecter les fonds publics à de nouvelles activités prioritaires »<sup>5</sup>. Ces deux activités sont le développement de marché numérique et le développement de marchés internationaux.

## SYNTHÈSE DES TÉMOIGNAGES ENTENDUS

Les 20 et 22 octobre, le Comité a entendu les témoignages de certains bénéficiaires du programme de la Diversité de la musique canadienne. Comme nous

4 *Ibid.*

5 Voir <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/infoCntr/cdm-mc/index-fra.cfm?action=doc&DocIDCd=CJM091037>.

avons pu le constater, il a permis à des artistes de faire leur premier pas dans le monde de la musique.

M. Gary Cristall, gérant de la firme *Gary Cristall Artist Management*, soutient que la suppression du programme aura des conséquences négatives sur la création musicale. Selon lui, le budget de 1,4 million de dollars n'était pas exorbitant en retour des répercussions positives qu'il apportait au secteur de la musique.

De son côté, M. Jesse Zubot a expliqué que le programme l'avait aidé à lancer sa propre carrière ainsi que celle d'artistes de sa propre compagnie. Le programme d'enregistrement de la musique spécialisée administré par le CAC représentait le seul programme au niveau fédéral pour les artistes qui œuvraient dans des créneaux musicaux non commerciaux<sup>6</sup>.

Le musicien et compositeur de musique créative, Nilan Perera œuvre dans le domaine de la musique créative depuis 25 ans. Il a lancé une pétition en ligne pour exprimer son désaccord avec la décision d'abolir le programme de subventions et de distribution à l'enregistrement sonore de musique spécialisée<sup>7</sup>. Selon lui, le soutien à ces programmes est d'importance vitale pour la création et la culture musicale canadienne au Canada. Il s'agit d'œuvres musicales axées prioritairement sur la créativité et l'originalité, et non sur des impératifs de rentabilité commerciale<sup>8</sup>.

M. Érick Dorion est un musicien de Québec qui a obtenu des subventions du programme de la Diversité musicale canadienne. L'appui de ce programme a été un point tournant dans sa carrière. Aujourd'hui, il se produit dans plusieurs pays au niveau international.

De son côté, Andrea Menard de la Saskatchewan a expliqué comme la subvention de 18 700 \$ reçue du CAC a constitué un point de départ vers la création de pièces de jazz et de musique traditionnelle. Son travail musical a été mis en nomination dans le cadre de plusieurs cérémonies de remise de prix à travers le pays.

Bill Garrett est associé à la maison de disques *Borealis Recording Compagny Ltd.* Cette compagnie s'est spécialisée dans la production et la distribution du travail de musiciens folk exclusivement canadiens. Il apprécie tout particulièrement le fait que le programme d'enregistrement sonore de musique spécialisée ne soit pas assorti de critères de rentabilité. Il estime que le transfert du financement de la musique spécialisée à des volets du FMC administrés par *FACTOR* et *MUSICACTION* comporte le risque que ce soit désormais une exigence.

---

6 Témoignages, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 30, 2<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 20 octobre 2009, 11 h 20.

7 Témoignages, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 30, 2<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 20 octobre 2009, 11 h 20.

8 Témoignages, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 30, 2<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 20 octobre 2009, 11 h 20.

Sylvie Gamache, directrice générale du Conseil québécois de la musique (CQM), estime que le retrait du soutien à l'enregistrement et à la distribution de musique spécialisée aura des répercussions négatives pour les artistes, groupes, maisons de disques et réalisateurs de disques indépendants canadiens. M. Christophe Papadimitriou, vice-président du CQM et président de l'OFF Festival de jazz de Montréal, corrobore les propos de la directrice générale. La production d'un enregistrement sonore est une étape obligatoire dans la création d'une œuvre, mais aussi dans sa diffusion éventuelle. La rentabilité ne se mesure pas uniquement par la vente d'albums, mais aussi dans la prestation de spectacles au Canada et à l'étranger<sup>9</sup>.

L'étiquette de jazz Disques Effendi inc. a reçu un soutien financier des deux volets du programme de la Diversité de la musique canadienne (Aide à la distribution et subventions à l'enregistrement). Sa vice-présidente, Carole Thérien, estime que les programmes du FMC administrés par *Factor* et Musicaction ne seraient pas en mesure de remplacer adéquatement le volet de la Diversité de la musique canadienne. Elle soutient qu'il pourrait « y avoir un manque de connaissance approfondie, à savoir quelle est la qualité musicale d'un projet, et n'y voir que son aspect commercial »<sup>10</sup>.

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec affirme que la culture musicale est un écosystème dont la musique spécialisée fait partie. Il s'agit d'artistes qui innovent, recherchent, découvrent, et développent de nouvelles musiques. En mettant fin au Volet diversité de la musique canadienne, « on abandonne à eux-mêmes toute une catégorie de musiciens et créateurs qui apportent une contribution essentielle à notre culture »<sup>11</sup>.

M. Bob d'Eith de la *Music BC Industry Association* a suggéré que le CAC puise à même les augmentations octroyées par le gouvernement du Canada au cours des dernières années pour maintenir son soutien à la musique spécialisée<sup>12</sup>.

La Conférence canadienne des arts se réjouit du renouvellement du FMC pour cinq ans en précisant toutefois que ces investissements ne doivent pas se faire aux dépens de certains secteurs de l'industrie musicale. En ce sens, son directeur général, Alain Pineau, déplore l'abolition du volet de la Diversité musicale. Par contre, l'idée de demander au CAC de puiser à même son budget annuel constituerait « de facto une forme de coupe »<sup>13</sup>.

Lors de leur témoignage du 29 octobre, *Factor* et Musicaction ont tenu à répondre aux affirmations faites par certains témoins quant au soutien apporté à la musique spécialisée. *Factor* soutient que l'organisme soutient tous les genres musicaux

---

9 Témoignages, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 31, 2<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 22 octobre 2009, 11 h 15.

10 *Ibid.*, 11 h 25.

11 *Ibid.*, 11 h 30.

12 *Ibid.*, 12 h 35.

13 *Ibid.*, 12 h 20.

et que le processus d'évaluation des demandes par les pairs est semblable à celui utilisé par le CAC.

La directrice générale de Musicaction, Andrée Ménard, affirme que l'organisation accorde une place importante aux artistes émergents et aux entreprises qui soutiennent leur développement. Son organisme appuie tous les genres musicaux, y compris des créations plus spécialisées :

Musicaction reçoit des projets de toutes les catégories musicales et il n'en exclut aucune. L'an dernier, 320 projets en production et en commercialisation ont été approuvés pour près de 6 millions de dollars. Si la moitié de ces projets va aux catégories chansons, musique populaire et folk contemporain, l'autre moitié, elle, est destinée au jazz, à l'instrumental, au classique, à la musique du monde, la musique urbaine, le hip-hop, l'alternatif et le traditionnel. C'est à notre avis un grand reflet de la diversité musicale que nous couvrons<sup>14</sup>.

De plus, contrairement à ce qui a été affirmé par certains témoins, l'accès au financement de Musicaction ne repose pas essentiellement sur la rentabilité. Les ventes ne représenteraient qu'un des critères d'évaluations des demandes et l'aide offerte peut être sous la forme d'une subvention et non nécessairement un prêt<sup>15</sup>.

Le Comité a également entendu le témoignage du CAC, qui administrait le volet de la Diversité musicale canadienne pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Leur analyse préliminaire de la nouvelle version du FMC « semble appuyer le fait que de nombreux musiciens de jazz, de folk, de musique du monde et de musique classique contemporaine pourraient ne plus avoir accès à du soutien à l'enregistrement sonore au niveau fédéral »<sup>16</sup>. Selon le CAC, il s'agit d'un secteur essentiel de « l'écologie » de la musique produite au Canada.

Par ailleurs, l'analyse du financement faite par le CAC va à l'encontre de l'idée voulant qu'il y ait des chevauchements considérables entre les projets appuyés par le CAC, *Factor* et Musicaction. Tout au plus, 15 % des artistes recevant l'appui du CAC pour des activités comme les tournées, la promotion du marché, les spectacles promotionnels ou l'enregistrement sonore recevraient un appui semblable de *Factor* et de Musicaction.

Des représentants du ministère du Patrimoine canadien ont également témoigné pour expliquer les motifs qui expliquent l'abolition de deux volets du FMC. Tout d'abord, le directeur général du secteur des Industries culturelles, Jean-François Bernier, a rappelé l'engagement financier du Ministère et du CAC envers le secteur de la musique pour une somme équivalente à près de 57 millions de dollars<sup>17</sup>.

---

14 Témoignages, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 33, 2<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 29 octobre 2009, 11 h 20.

15 *Ibid.*, 11 h 25.

16 *Ibid.*, 11 h 30.

17 *Ibid.*, 12 h 05.

M. Bernier a rappelé les faits saillants de l'évaluation du FMC réalisée en 2007. Le FMC contribue à améliorer l'accès des Canadiens à un vaste éventail de musique canadienne. Toutefois, les évaluateurs recommandaient de simplifier la structure du FMC en réduisant le nombre de volets et d'administrateurs. De plus, il était recommandé d'aider l'industrie à tirer profit des possibilités offertes par les technologies numériques et d'accroître l'appui aux tournées et vitrines musicales à l'étranger.

Après avoir consulté divers segments de l'industrie canadienne, le ministère du Patrimoine canadien a réduit le nombre de volets du FMC de sept à cinq. Le volet de la Diversité de la musique canadienne a été éliminé et les ressources financières ont été réaffectées à des activités prioritaires :

- 900 000 \$ à l'expansion des marchés accessibles aux artistes canadiens par l'utilisation de la distribution numérique pour promouvoir et vendre des œuvres musicales au Canada et à l'étranger.
- 500 000 \$ à l'expansion des marchés accessibles aux artistes canadiens au moyen de vitrines musicales.

Selon le Ministère, l'élimination du volet de la Diversité de la musique canadienne mettra fin à un chevauchement dans l'exécution du programme alors qu'environ 60 % des bénéficiaires de ce volet recevaient aussi des fonds d'autres volets du FMC ou du CAC. Par ailleurs, la plupart des bénéficiaires du volet de la Diversité musicale canadienne continueront à avoir accès aux programmes gérés par *Factor* et *Musicaction*.

### **PARTIE 3 : POSITION DU COMITÉ**

Les membres du Comité ont entendu, notamment de la part des bénéficiaires du programme, que le volet de la Diversité musicale canadienne du FMC avait permis de produire et de distribuer des enregistrements musicaux qui n'auraient pas vu le jour sans l'aide gouvernementale. Les diverses formes de musiques spécialisées, même si elles n'atteignent pas un auditoire de masse, traduisent la diversité et la créativité des artistes canadiens. Le Comité estime donc que ce volet du FMC joue donc un rôle stratégique et doit être maintenu.

Par ailleurs, la grande majorité des témoins ont salué la décision du gouvernement du Canada de renouveler le FMC pour une période de 5 ans en lui réservant 27,6 millions de dollars par année. Selon plusieurs témoins, cet engagement amène de la stabilité à l'industrie de la musique canadienne.

Toutefois, le Comité estime que cet investissement stratégique doit bénéficier à tous les genres musicaux et non pas au détriment d'un créneau en particulier. Comme l'ont souligné plusieurs témoins, l'industrie de la musique canadienne est un écosystème complexe. La musique spécialisée en fait partie et elle doit continuer à être soutenue.

Le Comité reconnaît également que les modèles commerciaux de l'industrie de la musique se transforment et que la disponibilité et le téléchargement de la musique sur les différentes plateformes numériques occupent une place de plus en plus importante en matière de consommation musicale. Cependant, des témoins ont affirmé avec force et certitude que les formes traditionnelles d'enregistrement doivent être maintenues.

Le Comité comprend mal la décision du ministère du Patrimoine canadien d'abolir ce volet du FMC, d'autant plus que les conclusions de l'évaluation de 2007 étaient positives et que les coûts d'administration étaient faibles. À la lumière des témoignages entendus, nous n'avons pas identifié de programmes de remplacement, outre les volets du FMC administrés par *Factor* et Musicaction. À ce sujet, on ne peut laisser sous silence le fait que des témoins aient exprimé leurs inquiétudes sur la réaffectation des fonds vers les programmes administrés par ces deux organismes externes. Les critères d'admissibilité et les modèles de financement (subvention ou prêt) qui seront retenus dans le cadre de l'évaluation des demandes de financement pour la musique spécialisée soulèvent des doutes.

Par conséquent, le Comité fait les recommandations suivantes :

#### **Recommandation 1**

**Le Comité permanent du patrimoine canadien se félicite du travail de FACTOR, de MUSICACTION, du Fonds de la musique du Canada et du Conseil des Arts du Canada pour la promotion et le développement des talents canadiens.**

#### **Recommandation 2**

**Le Comité permanent du patrimoine canadien recommande au ministère du Patrimoine canadien de rétablir dans son intégralité le volet de la Diversité de la musique canadienne à l'intérieur du Fonds de la musique du Canada. De plus, le Comité recommande que des crédits supplémentaires soient alloués au Conseil des Arts du Canada pour continuer à soutenir le programme de subventions à l'enregistrement et à la distribution de musique spécialisée.**

#### **Recommandation 3**

**Le Comité permanent du patrimoine canadien n'a pas entendu de témoignages des témoins ou provenant de l'Évaluation de 2007 qui justifiaient les coupures au volet de la Diversité de la musique canadienne.**



# ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p><b>À titre personnel</b></p> <p>Gary Cristall, musicien, Gary Cristall Artist Management</p> <p>Erick Dorion, musicien</p> <p>Andrea Menard, artiste</p> <p>Nilan Perera, musicien</p> <p>Jesse Zubot, musicien, Propriétaire de Drip Audio</p>	2009/10/20	30
<p><b>Borealis Recording Company Ltd.</b></p> <p>Bill Garrett, musicien</p>		
<p><b>Conférence canadienne des arts</b></p> <p>Alain Pineau, directeur général</p>	2009/10/22	31
<p><b>Conseil québécois de la musique</b></p> <p>Christophe Papadimitriou, président, Festival de jazz de Montréal</p> <p>Sylvie Gamache, directrice générale</p> <p>Jean-François Denis, directeur, DIFFUSION i MÉDIA</p>		
<p><b>Disques Effendi inc.</b></p> <p>Carole Therrien, vice-présidente</p>		
<p><b>Guilde des musiciens et musiciennes du Québec</b></p> <p>Luc Fortin, président, Section de la Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada</p>		
<p><b>Music BC Industry Association</b></p> <p>Bob D'Eith, directeur général</p>		
<p><b>Conseil des Arts du Canada</b></p> <p>Carol Bream, directeur, Communications</p> <p>Russell Kelley, chef, Service de la musique</p>	2009/10/29	33

Organisations et individus	Date	Réunion
<b>Ministère du Patrimoine canadien</b>		
Jean-François Bernier, directeur général, Industries culturelles		
Pierre Lalonde, directeur, Politique et programmes de la musique		
<b>Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR)</b>		
Heather Ostertag, présidente-directrice générale		
<b>MUSICACTION</b>	2009/10/29	33
Andrée Ménard, directrice générale		

## **ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES**

---

### **Organisations et individus**

---

**Adams, John D.S.**

**Allemano, Lina**

**Brennan, Bill**

**Card, Harley**

**Egoyan, Eve**

**Fair, Jane**

**Horsdal, Valdemar**

**Johnston, Peter**

**Lavoie, Jean-Michaël**

**Lerner, Marilyn**

**Lighstone, Aaron**

**Marint, Selina**

**Miller, Mark**

**Peebles, Sarah**

**Piilonen, Rob**

**Spireti, Vivienne**

**Tollar, Yvette**

**Barnyard Records**

**Borealis Recording Company Ltd.**

**Distant Whisper Music**

**FAMgroup (Fleming Artist Management)**

**Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR)**

---

## **Organisations et individus**

---

**Guildwood Records**

**Jongleurs de la Mandragore**

**Ministère du Patrimoine canadien**

**MUSICACTION**

## DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances nos 30, 31, 33, 36](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Gary Schellenberger, député

# OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS

---

*Étude des coupes du volet « Diversité de la musique canadienne »  
du Fonds de la musique du Canada*

## UN DÉTOURNEMENT GROSSIER DE RAPPORT

*Quand on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage.*

Le Bloc Québécois tient à remercier toutes les personnes et tous les groupes du Québec et du Canada qui ont témoigné devant le comité au sujet des coupes dans le volet « Diversité de la musique canadienne du Fonds de la musique du Canada.

C'est essentiellement en se basant sur une étude faite en 2007<sup>18</sup> que des représentants du ministère du Patrimoine sont venus au Comité témoigner<sup>19</sup> des raisons motivant la coupe de 1,3 million \$ du volet « Diversité de la musique canadienne » par le gouvernement conservateur et son transfert à un programme (à venir) de numérisation de la musique.

Les raisons qui ont été évoquées pour justifier les coupes ne peuvent pas reposer sur le rapport de 2007. Pour lui faire dire ce qu'il voulait entendre, le gouvernement a été obligé de changer le sens des idées, des phrases en changeant des mots en le citant (il a changé « accroître l'aide aux artistes » pour « accroître l'appui aux tournées »). Il contredit également des affirmations du rapport (le gouvernement a, entre autres, « inventé » le fait qu'il y avait des chevauchements de programme).

Quand on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage ... même s'il est en parfaite santé.

## CE QUE LE RAPPORT NE DIT PAS

Le rapport ne dit pas :

- De couper le volet « Diversité de la musique canadienne » pour investir dans le numérique. Le rapport dit que « personne n'a une idée précise de ce que devrait être le Fonds ». Page 12.
- Qu'il y a des chevauchements de programme. En fait, le rapport dit qu'il n'y a pas de chevauchement.
- D'accroître l'appui aux tournées, par contre le rapport recommande d'accroître l'aide aux artistes.

---

18 Évaluation sommative du Fonds de la musique du Canada de la Direction des services d'évaluation, Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, Octobre 2007, Patrimoine canadien.

19 Le ministère du Patrimoine a présenté verbalement sa démarche lors de son témoignage le 29 octobre 2009 au Comité permanent du patrimoine canadien. Mais aussi par écrit dans le document intitulé « *Fonds de la musique du Canada, Soutien à la musique créneau, présenté au Comité permanent du patrimoine canadien. 29 octobre 2009* ». On peut aussi consulter les transcriptions du comité.

## **EXTRAITS DU RAPPORT VS EXTRAITS DE CE QUE LE MINISTÈRE DIT QU'IL DIT**

Voyons les différences entre le rapport sommatif de 2007 et le document de présentation du ministère (29 octobre 2009).

CE QUI EST ÉCRIT DANS LE RAPPORT DE 2007 <sup>20</sup>	CE QUI EST ÉCRIT DANS LA PRÉSENTATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES LE 29 OCTOBRE 2009 <sup>21</sup>	COMMENTAIRES DU BLOC QUÉBÉCOIS
<b>Le ministère a changé la principale recommandation</b>		
<p>« ... personne n'a une idée précise de ce que devrait être le Fonds, et ce n'est pas non plus l'objet de cette évaluation. C'est pourquoi à titre de <b>recommandation principale</b>, nous invitons Patrimoine canadien à élaborer des solutions pour la prochaine version du Fonds et à demander aux intéressés de donner leur avis ».</p> <p>Page 12</p>	<p>« <b>Principale recommandation</b> : Patrimoine canadien devrait restructurer le FMC en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'en simplifier la structure (...)</li> <li>- d'aider l'industrie ...(...)</li> <li>- d'accroître l'appui aux tournées (...) » <p>Page 3</p> </li></ul>	<p>Deux choses :</p> <p>a) Comment le gouvernement peut-il définir la façon de restructurer le FMC alors que le rapport disait que personne ne savait ce que devrait être le Fonds et que ce n'était pas l'objet de l'évaluation?</p> <p>b) La <b>recommandation principale</b> est de <b>consulter</b> pour voir de quelle façon restructurer le FMC.</p>
<b>Le ministère triche en modifiant « Accroître l'aide aux artistes » pour « accroître l'aide aux tournées »</b>		
<p>Page 14 :</p> <p>« <b>Accroître l'aide aux artistes</b>, notamment pour le développement de leurs compétences (p. ex. : stages de co-crédation de textes dans de grands centres de musique des États-Unis) et le marketing (p. ex.: appui à des tournées et concerts à l'étranger) ».</p>	<p>Voici ce qu'écrit le ministère, page 3 :</p> <p>(Il faut) « <b>accroître l'appui aux tournées</b> et vitrines musicales à l'étranger ». On remarquera que cet extrait ne s'accompagne d'aucune référence à une page du rapport.</p>	<p>C'est le cas le plus évident où le ministère manipule le sens du rapport. Ce détournement se traduit par un changement des mots qui change totalement le sens<sup>22</sup>.</p>

20 Évaluation sommative du Fonds de la musique du Canada de la Direction des services d'évaluation, Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, Octobre 2007, Patrimoine canadien.

21 « Fonds de la musique du Canada, Soutien à la musique créneau, présenté au Comité permanent du patrimoine canadien. 29 octobre 2009 ». On peut consulter les transcriptions du comité.

22 Sans vouloir ouvrir un autre débat, si le ministère est sérieux quand il dit qu'il veut, dans ses trois objectifs principaux, accroître l'aide aux tournées, il réinstaurerait *Routes commerciales* (dont on veut maintenir la complémentarité, tel qu'écrit à la page 14) et *Prom'art*.



CE QUI EST ÉCRIT DANS LE RAPPORT DE 2007 <sup>20</sup>	CE QUI EST ÉCRIT DANS LA PRÉSENTATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES LE 29 OCTOBRE 2009 <sup>21</sup>	COMMENTAIRES DU BLOC QUÉBÉCOIS
<b>Le ministère invente un chevauchement</b>		
<p>« Aucun cas de double emploi ou de chevauchement n'a été trouvé ».</p> <p>Page 12</p>	<p>« <i>L'élimination du volet Diversité de la musique canadienne mettra également fin à un chevauchement dans l'exécution du programme. – environ 60 % des bénéficiaires du volet Diversité de la musique canadienne reçoivent aussi des fonds d'autres volets du FMC ou programmes de musique du Conseil des arts du Canada</i> »</p> <p>Page 5</p>	<p>Le Conseil des arts est venu dire au Comité permanent la même journée (29 octobre 2009) :</p> <p>« Sans vouloir vous contredire, notre propre analyse du financement global – Conseil des Arts, FACTOR et MUSICACTION – qui couvre les trois dernières années et demie, ainsi que les résultats de l'évaluation sommative, soulève de sérieux doutes quant à cette conclusion (des chevauchements considérables).</p> <p>Nos statistiques démontrent un chevauchement d'environ 15 % (...) Notre recherche a démontré que, au cours des 18 derniers mois, des 2 770 lauréats qui se sont mérités l'appui tant de FACTOR que de MUSICACTION, seulement 79, soit 3 % ont également reçu un financement du programme de subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée ».</p>

CE QUI EST ÉCRIT DANS LE RAPPORT DE 2007 <sup>20</sup>	CE QUI EST ÉCRIT DANS LA PRÉSENTATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES LE 29 OCTOBRE 2009 <sup>21</sup>	COMMENTAIRES DU BLOC QUÉBÉCOIS
<b>Le ministère a coupé l'un des volets les plus performants</b>		
<p>« L'un des trois volets abordés par l'enquête auprès des bénéficiaires, la Diversité de la musique canadienne (subventions pour la production d'enregistrements musicaux spécialisés), est <b>celui qui a eu le plus d'impact cumulatif</b> sur la production d'enregistrements sonores ».</p> <p>Page 6</p>	<p>Le ministère est silencieux sur les performances du programme.</p>	<p>... évidemment!</p>

## COMME ON PEUT LE CONSTATER

- Le Ministère dit qu'il s'appuie sur la consultation et le rapport de 2007 pour justifier les coupes dans le programme Diversité musicale, mais la simple lecture du rapport démontre que c'est impossible.
- Après coup, sentant le besoin de justifier une décision injustifiable, il a sorti de son contexte les phrases du rapport de 2007 dont il avait besoin et, lorsqu'il n'a pas trouvé, il a changé les mots et donc le sens et il a même contredit des affirmations de ce rapport pour motiver la décision qu'il avait déjà prise.
- On peut très bien supposer que le fait que la musique spécialisée ne correspondait pas aux critères de popularité édictés par l'idéologie conservatrice (« ce que les Canadiens aiment »), le gouvernement a décidé de faire sauter ce volet du FMC. Rappelons que le volet Diversité s'adressait à « toute production musicale qui n'est pas avant tout conçue pour un marché de masse ».
- Si le gouvernement conservateur avait voulu respecter les recommandations du rapport de 2007, il aurait dû accroître l'aide aux artistes puisqu'il n'y avait pas de chevauchements, et parce que ce programme a eu le plus d'impact cumulatif sur la production d'enregistrements sonores.

## CONCLUSIONS

Pour toutes ces raisons, le Bloc Québécois recommande :

- Que le ministère du Patrimoine canadien accroisse son aide aux artistes de la musique spécialisée et que, dans un premier temps, des crédits supplémentaires de 1,3 million de dollars soient alloués au Conseil des arts du Canada afin qu'il crée un programme de subventions à l'enregistrement et à la distribution de musique spécialisée.
- Que des négociations soient entreprises avec le gouvernement du Québec afin qu'une entente administrative intervienne pour transférer le plus rapidement possible les responsabilités des arts, de la culture et des communications au Gouvernement du Québec avec les budgets afférents.

Carole Lavallée  
Vice-présidente du Comité permanent du patrimoine canadien  
Députée du Bloc Québécois de Saint-Bruno—Saint-Hubert

Roger Pomerleau  
Membre du Comité permanent du patrimoine canadien  
Député de Drummond

# **Opinion dissidente des députés conservateurs membres du Comité permanent du patrimoine canadien**

## **INTRODUCTION**

Les députés conservateurs membres du Comité permanent du patrimoine canadien et, de fait, le gouvernement conservateur, appuient sans réserve les artistes canadiens et le secteur de la musique du Canada.

Comme l'a indiqué le ministre du Patrimoine canadien à maintes occasions, l'ère numérique crée d'innombrables occasions propices à l'innovation et à la créativité. Les députés conservateurs membres du Comité appuient fermement la présence et la visibilité de la musique canadienne sur diverses plateformes. En fait, elles sont essentielles à la croissance à long terme du secteur canadien de la musique.

Notre gouvernement a pris des mesures concrètes pour que les Canadiens puissent tirer parti des possibilités nouvelles et stimulantes qu'offre l'ère numérique. Le gouvernement conservateur continuera d'appuyer les Canadiens qui sont épris de musique et qui gagnent leur vie à en faire.

Au cours de l'année, le ministre du Patrimoine canadien a annoncé le renouvellement du Fonds de la musique du Canada; il y investira 27,6 millions de dollars par année pendant les cinq prochaines années. En tout, 138 millions de dollars ont été investis pour que les artistes canadiens soient en mesure de tirer parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies au 21<sup>e</sup> siècle.

Le milieu des arts et de la culture du Canada a fait l'éloge de cette annonce. Pierre Rodrigue, président de MUSICACTION, a félicité « le gouvernement de la confiance [qu'il témoigne] au Fonds de la musique du Canada. Cette annonce est [...] cruciale ».

Heather Ostertag, présidente et directrice générale de FACTOR, a indiqué : « Nous sommes chanceux que notre gouvernement possède une vision et un leadership forts, qu'il reconnaisse l'importance d'appuyer [...] l'identité canadienne ».

Boom Desjardins, artiste québécois de renom, a lui aussi fait l'éloge de cette annonce : « Merci au gouvernement du Canada de faire confiance à vos artistes et de croire en l'industrie de la musique canadienne ».

En ce qui concerne les changements apportés au Fonds de la musique du Canada, le gouvernement a mené de vastes consultations auprès des artistes et des créateurs d'un bout à l'autre du pays. Les députés conservateurs membres du Comité appuient ces changements sans réserve.

Comme l'ont indiqué le ministre du Patrimoine canadien et les témoins qui ont comparu devant le Comité, grâce à ces changements :

- les artistes indépendants et les petites maisons de disques pourront avoir davantage accès au marché pour faire connaître leur musique comme jamais auparavant;
- les créateurs canadiens seront en mesure de saisir les occasions qu'offre la technologie numérique;
- des milliers d'emplois seront conservés en cette période incertaine sur le plan économique;
- différentes variétés de musique canadienne seront accessibles sur de nombreuses plateformes; la bureaucratie sera allégée et les artistes canadiens gagneront en popularité au Canada et à l'étranger.

Les députés conservateurs membres du Comité permanent du patrimoine canadien ont participé de manière active et non partisane à l'étude du Comité sur le Fonds de la musique du Canada, notamment le Volet diversité de la musique canadienne.

Ils ont ainsi travaillé avec les membres de l'opposition; ils ont entendu des témoins et des professionnels de l'industrie qui ont des liens étroits avec le programme, tels FACTOR et MUSICACTION, ainsi que des artistes qui sont directement visés par le Fonds de la musique du Canada. Le Comité a aussi reçu les témoignages de représentants du ministère du Patrimoine canadien qui sont chargés du programme et de ses différents volets.

Les députés conservateurs membres du Comité ont entendu les témoignages de personnes invitées par des membres de tous les partis. Ils estiment cependant que de nombreuses déclarations et suppositions étaient trompeuses, inexactes et parfois complètement fausses. Bon nombre de recommandations contenues dans le rapport sont donc tendancieuses et ne reçoivent pas l'appui des députés conservateurs membres du Comité permanent.

Ces derniers considèrent que le résumé des témoignages ne donne pas un tableau suffisamment complet des informations présentées au cours de l'étude et ils n'acceptent pas les recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent, d'où la présentation d'un rapport dissident..

## **RÉSUMÉ DES TÉMOIGNAGES**

À notre avis, le résumé des témoignages que contient le rapport du Comité ne couvre pas l'ensemble des témoignages. Le rapport cite trop souvent certains témoins à l'exclusion d'autres. Il ne donne pas non plus une idée juste ou exacte de l'ensemble des témoignages.

La réalité est que le gouvernement a mené de vastes consultations auprès des artistes et des créateurs d'un bout à l'autre du pays au sujet des changements qu'on propose d'apporter au Fonds de la musique du Canada. Les artistes ont applaudi à

l'annonce du renouvellement du Fonds, de même que les témoins du milieu de la musique pendant les audiences du Comité.

Malheureusement, même si le rapport du Comité expose de nombreux points de vue des opposants aux changements, il ne tient pas compte de l'ensemble des points de vue favorables à l'engagement du gouvernement envers le secteur de la musique du Canada.

À titre d'exemple, mentionnons le témoignage de Christophe Papadimitriou, président de L'OFF Festival de jazz de Montréal, Conseil québécois de la musique, qui a déclaré : « Nous avons tous dit n'avoir rien contre ces subventions et cette reconduction de fonds. Nous sommes tout à fait d'accord avec ça ».

Mentionnons aussi Alain Pineau, directeur national, Conférence canadienne des arts, qui a réaffirmé que la « CAC s'est réjoui[e] publiquement du fait que le gouvernement s'est engagé à reconduire le Fonds de la musique du Canada sur une période de cinq ans. Nous sommes heureux de voir que le ministre du Patrimoine canadien a reconnu la nécessité d'accroître les fonds disponibles pour le développement du secteur numérique et des marchés internationaux. Ces deux secteurs d'activités profiteront certainement de l'accroissement des fonds qu'ils recevront par le biais de FACTOR et de MUSICACTION ».

Bob D'Eith, directeur général, Music BC Industry Association, avait beaucoup de choses positives à dire au sujet des décisions concernant le Fonds de la musique du Canada, mais rien n'est dit à ce propos dans le rapport du Comité.

M. D'Eith félicite « le gouvernement d'avoir renouvelé le fonds de la musique du Canada pendant cinq ans, aux pleins niveaux de financement. Cet engagement envers la stabilité et la croissance de la musique canadienne à l'échelle régionale, nationale et internationale est exactement ce dont notre industrie a besoin ».

M. D'Eith félicite aussi le gouvernement d'avoir pris contact avec le milieu de la musique : « De nombreux représentants de notre secteur ont été consultés concernant la nécessité de renouveler le fonds, et on a pris bonne note de leur message et agi en conséquence. Le renouvellement pendant cinq ans permettra à l'industrie de planifier pour l'avenir afin d'assurer la croissance soutenue de l'industrie musicale ».

## **RECOMMANDATIONS**

Dans son rapport, le Comité recommande que le gouvernement modifie les volets du Fonds de la musique du Canada et recommande en particulier « de rétablir dans son intégralité le volet de la Diversité de la musique canadienne à l'intérieur du Fonds de la musique du Canada ». Il y indique aussi, à tort, que le ministère du Patrimoine canadien n'a pas consulté le milieu des arts du Canada avant d'apporter les changements.

Notre gouvernement a renouvelé le Fonds de la musique du Canada au cours de l'année afin de créer de nouveaux modes de production musicale et de rendre la musique plus accessible aux Canadiens.

Comme l'a dit le ministre du Patrimoine canadien, « [n]otre gouvernement voit le potentiel qu'offre la technologie. Nous renouvelons nos politiques et nous posons des gestes concrets pour saisir les possibilités immenses de l'ère numérique ».

Il s'agit là du fondement des décisions prises au sujet du Fonds de la musique du Canada.

## **CONCLUSION**

Notre gouvernement conservateur comprend la valeur des arts et de la culture pour nos collectivités, notre identité et notre économie. C'est pour cela qu'il a investi plus d'argent dans ce domaine que tous les autres gouvernements qui l'ont précédé.

Dans le Plan d'action économique du Canada, notre gouvernement a annoncé que nous investirions plus d'un demi-milliard de dollars dans le domaine des arts et de la culture et, en juin, nous avons renouvelé les programmes financiers dédiés aux arts.

En fait, pour la première fois dans l'histoire, notre gouvernement a engagé 504 millions de dollars répartis sur cinq ans, ce qui porte l'investissement total à 1,5 milliard de dollars pour cette période.

Le renouvellement du Fonds de la musique du Canada est un autre exemple du soutien fourni par notre gouvernement aux artistes canadiens.

En tant que députés conservateurs membres du Comité permanent du patrimoine canadien, nous appuyons sans réserve les décisions qu'a prises notre gouvernement de soutenir les Canadiens qui sont épris de musique et qui gagnent leur vie à en faire.

Nous continuerons de faire équipe avec la communauté artistique pour que les Canadiens puissent tirer parti des possibilités nouvelles et attrayantes qu'offre l'ère numérique.